



## Programmes de subvention en environnement

Bilan 2019

### Introduction

Dans l'optique d'améliorer l'environnement local et la réduction de matières résiduelles enfouies, la municipalité d'Oka a mis en place quatre programmes de financement afin d'accompagner les résidents dans l'achat de couches lavables, d'un arbre par nouveau-né, de lames déchiqueteuse ainsi que de composteurs domestiques. En effet, ces achats peuvent avoir un grand impact sur l'environnement.

#### **Programme « Un enfant, un arbre »**

Afin de souligner la venue au monde d'un enfant résidant sur son territoire, la Municipalité d'Oka favorise la plantation d'un arbre en offrant aux parents un soutien financier pour son achat. La plantation d'un arbre a une signification symbolique puisque ce dernier grandira en même temps que l'enfant. De plus, la plantation d'un arbre contribue au renouvellement de la canopée urbaine tout en retirant le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'atmosphère, contribuant ainsi à réduire l'effet de serre et aux réchauffements climatiques.

Le montant de l'aide financière accordé correspond à 100 % du coût d'achat d'un arbre par nouveau-né, avant les taxes applicables, et ne peut excéder 200\$ par arbre, par enfant.

Certaines conditions doivent être respectées afin d'obtenir la subvention. En effet, le requérant doit être une figure parentale pour un enfant de moins de 18 ans. De plus, seules certaines essences d'arbre peuvent être achetées, et il doit avoir un diamètre minimal.

#### **Programme d'aide pour l'achat de couches lavables**

De la naissance à la propreté, un enfant porte en moyenne 5000 à 7000 couches jetables, ce qui représente près d'une tonne de déchets. De plus, le coût environnemental pour l'usage de couches jetables par enfant correspond à 5 arbres abattus, 67kg de pétrole brut extraits et l'utilisation de 25kg de matières plastiques. Sans compter que la production de couches jetables requiert 41% plus d'eau que la production et l'entretien de couches lavables. De surcroît, une couche jetable prendra 200 à 500 ans pour se dégrader dans un site d'enfouissement, tandis qu'une couche lavable ne prendra que 6 mois. Celle-ci peut également être utilisée pour plus d'un enfant, multipliant les avantages énumérés précédemment.

Le programme de financement pour l'achat de couches lavables a été créé dans le cadre de sa Politique de gestion des matières résiduelles 2017-2022. En effet, une grande quantité de déchets est détournée de l'enfouissement en utilisant des couches lavables. Ainsi, la Municipalité d'Oka offre la possibilité aux parents, qui attendent un enfant ou qui ont un enfant de moins de 18 mois, d'acheter des couches lavables neuves ou secondes mains à moindre coût. Les parents doivent en contrepartie s'engager à utiliser les couches lavables jusqu'à la propreté de l'enfant.

Le montant d'aide financière alloué correspond à 50% du coût d'achat de couches lavables et des accessoires (cache-couches, protège-couches, doublures absorbantes) jusqu'à concurrence de 100 \$. Un montant additionnel de 25 \$ est accordé si les couches sont fabriquées au Québec. Pour l'achat de couches secondes mains, un remboursement de 50 % du prix d'achat octroyé, jusqu'à concurrence de 75 \$.

### **Programme d'aide pour l'achat de composteur domestique**

En moyenne, un Québécois génère plus de 180 kg de matière organique annuellement. L'enfouissement de ces matières contribue à la formation de méthane, un puissant gaz à effet de serre, et de lixiviat qui contamine les sols et l'eau. Ainsi, le détournement de ces matières organiques des sites d'enfouissement par le compostage à domicile permet de valoriser ces ressources. En plus de réduire les gaz à effet de serre associés à l'enfouissement, un compost de qualité est généré pour l'usage domestique ce qui permet d'améliorer la qualité du sol, l'apport d'éléments nutritifs pour les plantes et la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies.

Le programme d'aide pour l'achat d'un composteur domestique a été conçu dans le cadre de la politique en gestion des matières résiduelles 2017-2022 de la Municipalité d'Oka. Cette initiative permet de réduire les matières résiduelles envoyées au site d'enfouissement, en complément au bac brun, tout en favorisant le compostage sur place. Les résidents désirant profiter de la subvention doivent s'engager à utiliser le composteur en respectant les matières résiduelles organiques énumérées dans un document de référence fournie par la ville et mettre les autres matières résiduelles organiques dans le bac brun fourni par la Municipalité.

Le montant de l'aide financière accordé est de 100 % du coût d'achat d'un composteur domestique, avant les taxes applicables, jusqu'à un montant maximal de 100 \$ par résidence, pour l'achat d'un composteur domestique.

### **Programme d'aide financière pour l'achat de lames déchiqueteuses**

L'herbicyclage, consistant à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte, comporte de nombreux avantages environnementaux et économiques. Le gazon coupé, composé à 80%

d'eau, est un excellent fertilisant naturel tout en hydratant la pelouse. Il aide également à prévenir l'apparition de mauvaises herbes et à préserver l'humidité du sol. En ce qui concerne la municipalité, cette pratique permet de diminuer les coûts liés à la collecte des résidus verts et à l'enfouissement, la consommation de sacs de plastique ainsi que le nombre de camions sur la route, permettant donc la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de sa politique en gestion des matières résiduelles 2017-2022, la Municipalité d'Oka offre aux citoyens un programme d'aide à l'achat de lames déchiqueteuses, afin de favoriser la pratique de l'herbicyclage. Les résidents doivent s'engager à utiliser ces lames sur leur terrain et laisser les rognures de gazon en place, ce qui nourrit naturellement le sol.

Le remboursement accordé correspond à 100 % du coût d'achat d'une lame déchiqueteuse, avant les taxes applicables, jusqu'à concurrence de 50 \$ par résidence.

### Bilan du financement octroyé en 2019

Pour les trois programmes d'aide financière mis en place dans le cadre de la politique en gestion des matières résiduelles 2017-2022, 5 demandes de remboursement ont été faites pour le programme d'achat de couches lavables ainsi que d'achat de lame déchiqueteuse, puis 3 pour les composteurs domestiques. Toutefois, moins du tiers des montants disponibles (tableau 1) ont été octroyés. Pour le programme « 1 enfant, 1 arbre », seuls 7% du montant admissible a été attribué, correspondant à 2 familles. Il est donc apparent que les quatre programmes doivent davantage être mis de l'avant. Des rappels de l'existence des programmes pourront être effectués afin d'augmenter le taux de participation annuel.

**Tableau 1 :** Nombre de demandes pour les quatre programmes de subvention ainsi que les montants déboursés et admissibles au remboursement.

Programmes	Nombre de demandes	Montants (\$)		Pourcentage de l'enveloppe budgétaire attribuée
		Totaux	Admissibles	
1 enfant, 1 arbre	2	329,94	289,95	7 %
Couches lavables	5	1506,35	575,00	29 %
Composteurs domestiques	3	270,98	270,98	N.D.
Lames déchiqueteuses	5	336,33	236,48	24 %

## Conclusion

Les quatre programmes mis en place afin d'aider les citoyens dans l'achat de couches lavables, de lames déchiqueteuses et de composteurs domestiques, afin de réduire l'enfouissement de matières résiduelles, ainsi que l'achat d'arbre pour verdir la municipalité, ont un faible taux de participation. Puisque chaque petit geste compte, il est important de publiciser l'existence de ces programmes afin de permettre à un plus grand nombre de citoyens d'en profiter et ainsi promouvoir des habitudes plus respectueuses de l'environnement.

La chargée de projets en environnement,



Cynthia Franci,  
Biologiste, M.Sc.